

# Choisir l'écologie pour Le Mans

Le temps est venu

Le Mans, le 13 février 2020

**Objet : questionnaire concernant le parc de Saint-Aldric**

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait parvenir un questionnaire au sujet du parc de Saint-Aldric et plus généralement de nos propositions quant à la politique municipale de l'arbre. Nous vous remercions de cette occasion donnée de nous exprimer sur ces sujets.

Voici nos réponses à vos questions :

**1. Question n°1 : si le propriétaire du parc envisageait un nouveau projet immobilier, seriez-vous prêts à déclasser ce parc pour le rendre constructible ?**

Non. Nous, élu.e.s écologistes, nous sommes battus au sein de la majorité actuelle, dès que nous avons eu connaissance du projet de déclassement, pour que cet espace boisé classé le reste. Nous avons même déposé en ce sens à l'enquête publique.

Le parc Saint-Aldric est un parc classé et il est hors de question pour nous d'en valider le déclassement. Au-delà du parc lui-même, il s'agit d'une question de principe. Le classement est un dispositif destiné à protéger de tels espaces. Revenir sur ce classement au gré des projets immobiliers, reviendrait à remettre en cause le concept même de classement.

**2. Question n°2 : si le propriétaire voulait vendre le parc Saint-Aldric, seriez-vous prêts à ce que la Mairie du Mans fasse valoir son droit de préemption sur le parc ?**

Cette proposition est intéressante sur le principe. Avant de valider cette option, nous procéderions, par souci de bonne gestion, à une étude technique prenant en compte tous les aspects posés :

- Etude des droits et contraintes (droit de passage, agencement des espaces communs avec les bâtiments existants etc.).
- Concertation avec les riverains et le conseil de quartier sur les conditions d'ouverture d'un tel espace. Pour mémoire, la collectivité a été confrontée sur plusieurs de ses parcs à des demandes des riverains de clôturer les espaces pour permettre des fermetures à certaines heures. Nous sommes favorables à des

espaces publics, ouverts à toutes et tous et qui ne deviennent pas des espaces privatisés dédiés aux riverains.

- Évaluation du coût de l'opération.

### **3. Question n°3 : Envisagez-vous d'élaborer pour notre ville une « Charte de l'Arbre » ? Les Mancelles et les Manceaux expriment de plus en plus leur désapprobation face aux abattages découlant des opérations immobilières, désapprobation amplifiée par un manque d'information.**

Nous tenons à affirmer ici une position claire et responsable : comme nous l'avons rappelé lors de notre abstention sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en janvier dernier, nous sommes opposés à la consommation d'espaces naturels ou agricoles en périphérie de l'agglomération. Notre objectif est d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de « zéro artificialisation nette » d'espace agricole périphérique (mesure 10 de notre projet). Cela passe nécessairement par une densification de la ville.

À ce titre, il n'est pas exclu pour nous de pouvoir construire en ville sur des espaces encore non urbanisés. Cependant, cette densification doit être acceptable et prendre en compte les enjeux de climat et de biodiversité. Parmi ceux-ci, la protection de sites naturels (*a fortiori* s'ils sont classés) est un objectif clair.

Nous prévoyons ainsi dans notre projet la réalisation d'un inventaire des arbres les plus remarquables de la ville et exigerons que les promoteurs intègrent leur protection à leurs projets d'aménagement (mesure 12 de notre projet). L'élaboration d'une Charte de l'arbre a été amorcée. Il faudra la mener jusqu'au bout et surtout la faire vivre dans les modes d'aménagement et de gestion de la ville. Ce travail pourrait être avantageusement complété par un recensement de l'ensemble des espaces naturels remarquables (classés ou non) devant faire l'objet d'une protection ou d'une attention particulière. Un tel document devra par la suite pouvoir être opposable à tout projet d'aménagement. Il est par ailleurs intéressant de noter qu'un certain nombre de promoteurs immobiliers seraient aussi intéressés de disposer d'un tel document qui leur permettrait d'anticiper les contraintes qu'ils se devraient d'intégrer dans tout nouveau projet.

Dans le même ordre d'idée, il pourrait être intéressant de déterminer un ratio d'espace naturel à respecter (ou développer s'il n'est pas déjà présent), et ce par quartier, pour s'assurer de la réalité de ce ratio sur le terrain.

### **4. Question n°4 : seriez-vous prêts à intégrer des mesures de préservation du patrimoine boisé dans les opérations d'aménagement et de construction ?**

Comme énoncé ci-dessus nous sommes favorables à de telles mesures. Nous pensons notamment aux Espaces Boisés Classés. Cette protection peut s'appliquer à un arbre seul comme à un ensemble boisé.

## 5. Question n°5 : quelle concertation avec la population et les associations avez-vous prévue sur les questions relatives à la protection des arbres et de la biodiversité ?

Pour nous, la question de la concertation avec la population ne se limite pas à la protection des arbres. Nous avons d'ailleurs déjà posé des jalons durant ce mandat dans le cadre de nos responsabilités, que ce soit pour la crèche des Sablons, la programmation des travaux de voirie, les grands projets d'aménagements (Saint-Nicolas, Voltaire-Cordelet, etc.).

L'association de la population à tout projet impactant d'une façon ou d'une autre son cadre de vie devra dans le prochain mandat être un préalable et un principe de base dès le stade des premières études techniques. Nous voulons instaurer une culture de la démocratie permanente au Mans.

C'est ainsi que nous avons prévu plusieurs mesures allant en ce sens dans le projet que nous proposons aux Manceaux et aux Mancelles. Nous nous doterons d'ici 2021 d'une feuille de route précisant quels outils de concertation seront déployés en fonction des types de projets concernés (mesure 199 de notre projet). Cette feuille de route permettra aux services et aux élu.e.s de disposer d'un référentiel pour intégrer la concertation dans leur travail, et aux citoyen.ne.s de savoir quels sont les engagements de la collectivité. Il sera aussi nécessaire de déployer un plan de sensibilisation et de formation des agents afin qu'ils puissent intégrer la dynamique de démocratie permanente avec les outils nécessaires.

En espérant que ces réponses sont suffisamment claires et apportent des éclairages pertinents, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations,

Rémy BATIOU

N°4 de la liste Choisir l'écologie pour Le Mans

Isabelle SÈVÈRE

Tête de la liste Choisir l'écologie pour Le Mans